

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

PV 154 CDA 8

PV C.D.A. du 5 février 2026

Audition de Monsieur l'Arbitre X

Président : M. Adil MALDOU

Présents : MM. Yohann FRAPPIN et Alexis RICHARD (en visio)

Assiste : Madame Stéphanie FOREY (administratif)

Auditonné présent : Monsieur l'Arbitre X, accompagné de son Président de club

Début d'audition : 18h41.

Yohann FRAPPIN rappelle tous les éléments qui sont reprochés à Monsieur l'Arbitre X : absences non excusées à des désignations et une convocation de la Commission de Discipline, ainsi que le non-envoi de rapport suite à l'expulsion d'un joueur...

Monsieur l'Arbitre X reprend chaque fait et explique ce qu'il s'est passé :

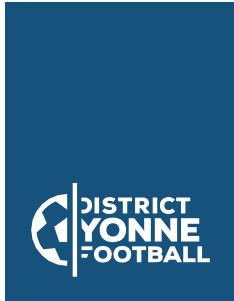
- Pour son absence à la Commission de Discipline, malgré les rappels de son président, Monsieur l'Arbitre X avoue avoir oublié de venir.
- Concernant son absence lors d'un match, il explique ne pas avoir vu sa désignation. Vérification faite, il ne s'était pas connecté à son compte depuis le jeudi précédent. Yohann FRAPPIN lui rappelle les consignes : il doit se connecter jusqu'au samedi matin pour connaître et vérifier ses désignations. En cas de doute, ne pas hésiter à contacter Patrick GRISET, Romain WALLON ou la personne d'astreinte.
- Concernant l'absence de rapport de discipline, il explique que dans son District de formation, les rapports étaient à rédiger dans l'espace des officiels. La commission y avait accès. Il reconnaît savoir que dans l'Yonne ce n'est pas le cas, mais pour ce premier match de la saison, il avait oublié qu'il fallait le transmettre par mail. Yohann FRAPPIN lui fait un petit rappel de la consigne. Il insiste également sur la précision que doit mettre Monsieur l'Arbitre X dans ses rapports disciplinaires. En effet, la Commission de Discipline lui a demandé de compléter des rapports car ils n'étaient pas assez explicatifs. Alexis RICHARD et Yohann FRAPPIN lui prodiguent ainsi des conseils sur la rédaction d'un rapport disciplinaire.

Le Président de son club, se désole du flegme de Monsieur l'Arbitre X. Il a créé une petit groupe « arbitrage » au sein de son club, dans lequel les plus anciens (Monsieur Y et lui-même) encadrent les plus jeunes. Il apprécierait que Monsieur l'Arbitre X soit un peu plus sérieux car malgré lui avoir téléphoné 2 jours avant la Commission de Discipline, celui-ci a « réussi à oublier d'y aller ».

Monsieur l'Arbitre X conclue en s'engageant à faire plus attention à ses désignations, à ses mails et à toute la partie administrative. Il souhaite néanmoins rappeler que ses manquements n'ont rien de volontaire mais sont une conséquence de son caractère « trop tranquille ».

La CDA, suite à son audition, considère que Monsieur l'Arbitre X manque de sérieux sur toutes ses obligations en dehors des terrains.

Par ces motifs, elle lui demande désormais le plus grand des sérieux. Monsieur l'Arbitre X ayant déjà été



sanctionné de plusieurs matchs de non-désignation pour les faits reprochés, la CDA ne majore pas les sanctions déjà réalisées.

Fin de l'audition : 19h15

Réunion CDA

Arrivées de Messieurs Ronan AMARAL, Patrick GRIVET, Djamal MESSAOUDI, Stéphane MOREL, Laurent MUSIJ, Alexis RICHARD et Romain WALLON.

Présent en visio : Monsieur Florian MATHIEU

Absents excusés : Messieurs Nolan BRAGE et Laurent KLIMCZAK

Début de la réunion : 19 h 20

En préambule, Monsieur Adil MALDOU rappelle qu'après une première partie de saison riche en efforts, en apprentissages et en beaux moments partagés, il est temps d'aborder cette seconde phase avec le même enthousiasme et la même envie de progresser ensemble.

Le PV du 19 décembre 2026 est adopté à l'unanimité.

Carnet de famille

La CDA adresse ses souhaits de prompt rétablissement à Messieurs Axel PACOT, Nicolas PETIT et Mehmet YILDIRIM et leur souhaite un retour rapide sur les terrains.

Suivi des observations

- **D1 Promotionnels** : 2/3
- **D1 non promotionnels** : 5/7
- **D2** : 4/8
- **D3 Promotionnels** : reste un arbitre à observer
- **D3 non promotionnels** : ils seront vus et recevront un rapport conseil.
- **Jeunes** : les observations sont au même point qu'en décembre.



Nombre de matchs par arbitre

- Un point est fait sur le nombre de matchs arbitrés par arbitre.
- Certains arbitres doivent être vigilants car déjà en retard sur le nombre de matchs à arbitrer pour couvrir leur club.
- Il est dommage que pour les actions extérieures (arbitrage à la prison, foot adapté ...) ce soient toujours les mêmes personnes qui soient volontaires. Au-delà de l'expérience humaine et sportive, se porter volontaire permet d'obtenir des points bonus de la CDA qui impacteront les classements de fin de saison pour les montées/descentes.

Futsal

- Il a été compliqué d'obtenir des informations sur l'organisation et les dates des matchs Futsal. Celles-ci sont en effet souvent arrivées tardivement ce qui n'a pas facilité les désignations.
- Il y a un manque cruel d'arbitres formés au Futsal. Il faut mener une réflexion sur la manière dont la CDA pourrait en recruter et en former plus. Un stage obligatoire de mi saison pourrait être mis en place pour former au futsal et à la touche.
- Patrick GRIVET tient à préciser que les clubs recevant ont joué le jeu et ont réservé un excellent accueil aux équipes et aux arbitres.

Point FIA 2.0

- La CDA remercie le club d'Aillant pour l'accueil de la session.
- Les 13 candidats ont été admis à la théorie. Prochainement, ils feront leurs premiers pas sur les terrains, guidés par leurs accompagnateurs.
- La CDA les félicite pour leurs excellents résultats et leur souhaite la bienvenue.
- La formation aux gestes qui sauvent (module obligatoire pour les FIA) pourrait être programmée le 28 février ou le 7 mars.
- Rappel : Afin que les nouveaux arbitres puissent être comptabilisés pour la couverture de leur club, les licences doivent être faites avant le 28 février 2026, dernier délai.

Parrainage JAD/JAL

- La CDA souhaiterait remettre le dispositif de parrainage JAD/JAL en service, celui-ci ayant disparu avec les départs de Messieurs BARRET et RICHARD.
- Ronan AMARAL, Nolan BRAGE et Djamel MESSAOUDI seront les porteurs du projet.



Rassemblement fidélisation

- Dans les obligations de la nouvelle FIA, une journée de fidélisation doit être organisée pour les nouvelles recrues. La CDA propose la journée du 25 avril pour la réaliser.
- Il est demandé à Laurent MUSIJ de gérer l'organisation : réserver une salle, prévoir le repas et une activité ludique et ce, pour 30 personnes. La CDA attend sa proposition pour fin février.

Point disciplinaire arbitres

La commission remarque que ce début d'année 2026 commence avec un gros relâchement administratif des arbitres. Lassée de ce manque de sérieux, elle n'hésitera plus à sanctionner les officiels ne respectant pas les consignes.

En outre, on remarquera sur ce premier mois de reprise :

- 2 absences de rapports arbitres suite à des exclusions
- 3 absences à une désignation sans motif sérieux (dont deux sans avoir prévenu au préalable)
- 1 arbitre qui s'auto désigne sur un match

La commission prend note des faits disciplinaires et décide des sanctions suivantes :

- **Arbitre 1 :** Avertissement pour non-transmission de rapport (C5). Compte tenu de son attitude extrêmement sérieuse, la CDA décide ne pas le sanctionner des 3 matchs de non-désignation comme inscrits au RI.
- **Arbitre 2 :** 2 matchs de non-désignation + 1 avec sursis pour non-transmission de rapport (C5). Mathéo ayant déjà eu le même manquement en début de saison, la CDA se doit de le sanctionner. En réduisant la sanction prévue par le RI, Elle souhaite néanmoins récompenser son gros investissement pour l'arbitrage icaunais (celui-ci arbitrant samedi et dimanche chaque week-end pour permettre à tous les matchs d'être couverts).
- **Arbitre 3 :** 2 matchs de non-désignation + 1 avec sursis pour non-déplacement sans justificatif valable (B1), la CDA ayant minoré la sanction prévue par le RI (3 matchs de non-désignation) pour la réponse apportée par l'arbitre.

Monsieur Djamel MESSAOUDI *n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.*

- **Arbitre 4 :** 4 matchs de non-désignation pour non-déplacement sans justificatif valable (B1), la Commission majorant d'un match la sanction prévue au RI compte tenue de la récidive dans la même saison.

Messieurs Adil MALDOU et Alexis RICHARD n'ont pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

- **3 Arbitres doivent être auditionnés.**



Evènements à venir

Adil fait le point sur les évènements à venir organisés par le District et nécessitant la présence du corps arbitral :

- 28/03/2026 : Festival U13
- 23/05/2026 : Festival U11
- 13/06/2026 : Finales de Coupes de l'Yonne
- 20/06/2026 : Journée de cohésion

Il est rappelé que la présence de chacun est nécessaire. L'an passé, lors des finales de Coupes de l'Yonne, la CDA était sous représentée ce qui a entraîné des conséquences fâcheuses sur l'organisation.

Chaque membre de la CDA doit se sentir concerné par ces événements et y prendre sa part de responsabilité.

Ronan AMARAL et Djamal MESSAOUDI doivent préparer la liste des arbitres qu'ils souhaitent convoquer aux festivals U11 et U13.

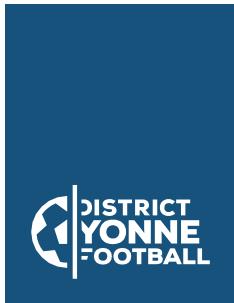
En outre, le club d'Avallon demande la désignation d'arbitres pour son événement du 14 mai 2026 (tournoi MBEUMO).

Démission Thibault BRUNET

La CDA prend note du courriel de Thibault BRUNET l'informant de sa démission à effet immédiat. Elle lui adresse ses meilleurs vœux de réussite dans la poursuite de ses études et lui souhaite une excellente continuation. Elle le remercie chaleureusement pour l'ensemble de ses années d'engagement au service de l'arbitrage icaunais.

Tour de table

- Yohann FRAPPIN rappelle que les derniers tests physiques se feront le 7 mars 2026 à Sens. Seulement 31/125 arbitres ont fait un test depuis le début de saison. Il rappelle que la note obtenue jouera un rôle majeur dans le classement de fin de saison. Il est également rappelé que sur proposition de Djamal MESSAOUDI, la CDA souhaite modifier le RI et que le résultat au test physique sera soit un bonus, soit un malus dans la note finale. De même, échouer pourrait avoir pour conséquence une descente en catégorie inférieure ou un obstacle à la montée.
- Ronan AMARAL explique les tests théoriques qu'il a préparés à l'intention de la population arbitrale départementale. Ces tests, obligatoires, auront également une place prédominante dans le classement et la possibilité de monter. Ronan s'impatiente de les mettre en place, car au-delà de connaître le niveau des adultes, ils permettront de mettre à jour leurs connaissances des Lois du Jeu.
- Florian MATHIEU indique qu'il a déjà des documents de travail prêts qu'il souhaite apporter à la CDA.
- Laurent MUSIJ n'a rien à ajouter.



- Alexis RICHARD propose de faire des modèles de rapport d'expulsion, selon la faute retenue, à fournir aux arbitres. Cela permettrait à ces derniers d'avoir une trame et de fournir à la Commission de Discipline des rapports plus précis, plus clairs que ce qui est trop régulièrement fourni à l'heure actuelle.
- Romain WALLON tient à préciser que les jeunes arbitres ayant officié sur les matchs Futsal ont été sérieux. Les retours sont très positifs, les coachs ayant joué le jeu et pris en compte que les arbitres étaient en formation.
- Djamal MESSAOUDI propose des mesures visant la fidélisation et la récompense des arbitres. Yohann FRAPPIN développe son idée de récompenser les tests physiques en faisant des bonus ou des malus. L'idée est validée à l'unanimité par la CDA. Dans un second temps, Djamal MESSAOUDI émet la proposition de récompenser les clubs formateurs d'arbitres. Yohann FRAPPIN approuve son idée mais lui rappelle que le Comité de Direction a déjà créé des mesures en ce sens (25€ d'accompagnement pour les deux premières années d'arbitrage d'un jeune, maillots offerts aux clubs dont les arbitres auraient couvert un certain nombre de matchs, supérieurs aux obligations).

Prochaine réunion : Vendredi 10 avril 2026 à 19h00.

Fin de la réunion : 21h40

**Le Président
Adil MALDOU**

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »